

Préavis N° 15-2021 au Conseil communal

sollicitant

un crédit complémentaire de CHF 961'100.00 au crédit d'ouvrage de CHF 8'338'000.00 accordé par le biais du préavis N° 8-2014 destiné au réaménagement complet de la route de Broye, avec limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le tracé, le remplacement des conduites industrielles et la mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye

Date proposée pour la séance de la Commission :

Mercredi 27 mai 2021 à 18h30

Castelmont, salle 1&2

Délégués de la Municipalité : Antoine Reymond et Michel Pellegrinelli

Prilly, le 18 mai 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le projet de réaménagement de la route de Broye a débuté en 2006 par le dépôt d'une pétition citoyenne demandant la mise en place d'un passage piéton sécurisé pour la traversée de ladite route à hauteur de l'avenue du Château. Cette pétition a abouti au dépôt du préavis N° 4-2007 destiné à la mise en place d'un giratoire sur ce carrefour.

Afin de vérifier le bon fonctionnement du concept, la Municipalité a opté dans un premier temps pour la réalisation d'un giratoire provisoire. Le constat fut malheureusement que la solution envisagée était insuffisante et qu'un réaménagement complet de l'axe serait nécessaire.

Forte de ce constat, la Municipalité a fait mener un projet d'étude sur les variantes possibles et déposé le préavis N° 15-2009 y relatif. Cette étude a conclu au besoin du maintien du giratoire, à la mise à ciel ouvert du ruisseau, à la création d'un cheminement piéton et cycles sur la rive Est du nouveau ruisseau et à divers aménagements destinés à modérer le trafic automobile. Le coût du projet était alors évalué à CHF 5'194'000.00.

L'étude bouclée, la Municipalité a alors déposé le préavis N° 2-2011 pour obtenir le crédit d'investissement nécessaire, basé sur un appel d'offres lancé en août 2010. On notera que ce projet maintenait le giratoire et ne prévoyait pas de réduction de vitesse à 30 km/h. Le montant sollicité se montait à CHF 8'215'990.90, et fut amendé à CHF 7'860'000.00.

Postérieurement à cet octroi, la Municipalité a été informée du projet de suppression du passage à niveau de la Fleur-de-Lys par le LEB, et du risque inhérent d'augmentation du trafic de transit sur cet axe. Décision fut donc prise de retravailler le projet afin d'y intégrer la limitation de trafic à 30 km/h et l'interdiction du transit poids-lourd. Un nouvel appel d'offres a été mené en 2014 et a abouti à un montant attendu de CHF 8'338'000.00, sollicité et accepté par le biais du préavis N° 13-2014. On remarquera que lors de sa mise à l'enquête, ce projet a généré 9 oppositions et 4 remarques.

1. Objet du préavis

Le projet réalisé entre 2015 et 2018 a subi de nombreux aléas et de multiples modifications en cours d'exécution, clôturant à CHF 9'299'062.29 TTC. Le surcoût généré par ces objets hors adjudication représente un montant total de CHF 961'062.29 en dépassement du montant du préavis N° 13-2014.

L'important retard dans la clôture du projet tient dans les très difficiles négociations qui ont dû être menées face aux velléités de l'entreprise adjudicataire. La Municipalité a également souhaité attendre, pour clôturer le projet, la confirmation de tous les montants de subventions, qui est intervenue le 27 avril 2021.

2. Investissements hors soumissions

2.1 Surencaissement au bas de la route de Broye

Dès le début des travaux dans la partie inférieure de la route, l'entreprise a rencontré des terrains gorgés d'eau et instables. Alors que la complexité accrue créée par cette situation a été absorbée par les «Divers et imprévus» du projet, la question s'est posée sur la capacité de ce terrain instable à porter la nouvelle structure routière. Afin d'assurer la pérennité de la structure et sur conseil des spécialistes, la Municipalité a décidé de faire réaliser une surépaisseur de 60 cm de grave (760 m³), pour CHF 108.00/m³ de creuse et évacuation et CHF 52.00/m³ de grave compactée, soit CHF 121'600.00.

2.2 Démolition du cabanon des cantonniers

Sur la parcelle 292, partiellement occupée par des jardins familiaux, se trouvait l'ancien cabanon des cantonniers. Or cette parcelle, ainsi que la parcelle 299 attenante, étaient destinées à être occupées par l'installation de chantier de l'entreprise adjudicataire. Il a donc fallu, pour permettre cette installation, déconstruire ce bâti. Cette démolition a été facturée en offre complémentaire pour CHF 50'309.35.

2.3 Place de stationnement en grave pour les habitants des Charmilles

Lors de l'avance du chantier, et suite aux nombreuses remarques des habitants sur les difficultés d'accès à leurs domiciles, la Municipalité avait dans un premier temps proposé de mettre à disposition des places de stationnement à Corminjoz. Cet emplacement ayant été jugé trop éloigné, une place en grave compactée a été créée sur une partie des deux parcelles 292 et 299. Cette réalisation, sur 2'300 m², a été facturée CHF 23'920.00 pour la mise en place et CHF 9'320.00 pour le retrait.

2.4 Étanchéification du lit du ruisseau

Lors de la creuse du nouveau lit du ruisseau sur sa partie inférieure, les excavatrices sont tombées sur une ancienne décharge non répertoriées, contenant des matériaux poreux et des déchets de toutes natures. Si l'évacuation de ces déchets a été imputée sur les «Divers et imprévus» du projet, le lit réalisé ne présentait pas l'étanchéité nécessaire. Sur conseil des spécialistes, la Municipalité a donc opté pour la pose d'une double natte d'étanchéité sous le lit de rochers, pour un coût de CHF 58'056.95.

2.5 Étayage de fouilles

La réalisation des réseaux enterrés sous le carrefour Broye/Perréaz/Cure s'est avérée particulièrement complexe et urgente en raison du retard pris dans les travaux de la phase 1 du chantier. Pour permettre à l'entreprise de rattraper le retard dû aux aléas cités précédemment, il a été décidé de l'autoriser à interrompre totalement le trafic sur la route de la Broye, et d'utiliser un système d'étayage dit «Krings/Gigant» plus rapide et aisé à mettre en place que les étayages bois prévus en soumission, mais plus onéreux. Cette facilitation a été facturée CHF 66'999.05.

2.6 Redimensionnement des passerelles surplombant le ruisseau

Les deux passerelles donnant accès aux parcelles 1192 et 141 étaient prévues, en soumission, pour des véhicules légers (<3.5 t). Or lors de l'inspection du projet par le SDIS, le constat a été fait que ces passerelles représentaient le seul accès que le service du feu pouvait utiliser en cas d'intervention. Il a donc exigé une adaptation du projet pour que ces passerelles supportent un camion pompe de 40 tonnes. Ces modifications ont généré un surcoût par rapport au projet en soumission de CHF 30'456.50.

2.7 Revêtement provisoire

En fin d'étape 2, alors que l'hiver 2015 arrivait et que le chantier terminait le carrefour Broye/Perréaz/Cure, la Municipalité a décidé, afin de ménager les riverains déjà fortement sollicités, de faire poser un revêtement provisoire sur la partie basse de la route, afin d'assurer un accès propre et déneigé. Le coût de cette sécurisation non prévue en soumission a été facturée CHF 97'200.00 pour 540 tonnes d'enrobé à CHF 180.00/tonne.

2.8 Prolongement de la canalisation d'eaux usées

Alors que la soumission prévoyait de terminer le nouveau réseau d'eaux usées à hauteur de l'avenue du Château et que la Municipalité travaillait sur un projet de construction sur la parcelle 29, il a été décidé de prolonger ledit réseau jusqu'à cette parcelle située du côté Nord du cordon boisé du ruisseau de Broye. Ces 40 mètres de fouille et canalisation supplémentaires ont été facturés CHF 18'000.00.

2.9 Prolongation des réseaux enterrés sous l'avenue du Château

Afin de sécuriser au mieux le nouveau carrefour Broye/Château/Fleur-de-Lys, la plateforme devait s'allonger un peu plus que prévu en soumission sur l'avenue du Château. Afin d'éviter de devoir partiellement démonter cette plateforme lors de futurs travaux sur l'avenue du Château, il a été décidé d'anticiper le remplacement des réseaux dans cette direction sur environ 25 mètres. Ces travaux ont été facturés CHF 28'000.00.

2.10 Déplacement de l'armoire de distribution de gaz de l'avenue du Château

Une armoire de distribution de gaz se situait à l'angle Sud-Est du giratoire provisoire Broye/Château, exactement sur le tracé du futur ruisseau. La profondeur du lit du ruisseau (fil d'eau) sur l'ensemble du tracé était fortement impactée par la nécessité de passer sous cette armoire. Les mandataires ont alors proposé, afin de remonter le fil d'eau d'environ 80 cm sur tout son parcours, de déplacer cette armoire sur l'avenue du Château. Ce déplacement a été accepté par la Municipalité et a été facturé CHF 117'000.00.

2.11 Création de by-pass eau et gaz - Place de stationnement en grave pour les habitants des Charmilles

Sur la partie supérieure du tracé, entre Cure et Château, le projet prévoyait de déplacer les conduites de gaz et d'eau potable sur le côté Ouest de la nouvelle route. Ce déplacement supposait, afin d'assurer l'approvisionnement continu des clients, la création du nouveau réseau avant le démontage de l'ancien. Cette contrainte, prévue en soumission, impliquait un ralentissement significatif des aménagements du côté Ouest. Afin d'accélérer le chantier, la décision de poser deux by-pass (conduites provisoires de surface) a été prise. Cette prestation a été facturée (montage et démontage) CHF 191'963.00.

2.12 Changement de hauteur des mâts d'éclairage public

Alors que le projet prévoyait des mâts d'éclairage public de 7 mètres, la Municipalité a souhaité maintenir un aspect plus intimiste à la route, et a donc opté pour des mâts de 5 mètres. Malheureusement, les mâts de 7 mètres avaient déjà été livrés et cette modification a été facturée CHF 11'314.00.

2.13 Utilisation de rondins pour l'étayage du bassin de décantation

Le bassin de décantation se situant en haut de la route était imaginé en béton. Afin de préserver un aspect sylvestre en lisière de forêt, les mandataires ont proposé de modifier le projet et de réaliser l'étayage à l'aide de rondins de bois. Le Municipality a retenu cette proposition qui a été facturée CHF 22'647.85.

2.14 Modération du trafic, zone 30 km/h

L'aménagement d'une zone 30 km/h fait toujours l'objet d'ajustement ultérieurs. En effet, la zone est dite «légalisée» après une série de mesures de vitesse qui confirment que les aménagements réalisés atteignent le but souhaité. Dans le cas de la route de Broye, ces mesures ont révélé que la vitesse moyenne des véhicules était toujours supérieure à celle souhaitée et que des aménagements plus «contraignants» étaient nécessaires. La création des bastions latéraux et du ralentisseur cylindrique a été facturée CHF 64'020.50.

2.15 Changement de surface de roulement

Alors que le projet prévoyait une surface de roulement de type standard, il a été décidé, en fin de projet, de privilégier un revêtement phono-absorbant. Cette modification a généré un surcoût de CHF 16'989.90.

2.16 Injection des anciennes conduites

En fin de chantier, alors que la soumission ne le prévoyait pas, il a été décidé de procéder à l'injection de sable dans les anciennes conduites désaffectées. En effet, le chantier a permis de mettre en évidence l'état de délabrement avancé de ces infrastructures, qui menaçaient de s'effondrer, générant potentiellement des problèmes d'affaissement en surface. Ces injections ont été facturées CHF 39'148.85.

3. Récapitulatif

Travaux hors soumission		
2.1	Sur-encaissement profil 0 à 4 (760 m³)	CHF 121'600.00
2.2	Démolition du cabanon des cantonniers	CHF 50'309.35
2.3	Place de stationnement en grave pour Charmilles (2'300 m², 460 m³)	CHF 33'240.00
2.4	Natte sur le fond du ruisseau	CHF 58'056.95
2.5	Fouille étayage Krings/Gigant	CHF 66'999.05
2.6	Passerelles 40t (surcoût)	CHF 30'456.50
2.7	Revêtement provisoire (540 t)	CHF 97'200.00
2.8	EU jusqu'à la parcelle 29 (40 mètres)	CHF 18'000.00
2.9	Gaz + eau tronçon supplémentaire sous av. du Château	CHF 28'000.00
2.10	Déplacement armoire gaz	CHF 117'000.00
2.11	Création by-pass eau et gaz	CHF 191'963.00
2.12	Changement de hauteur mâts éclairage public 7M -> 5M	CHF 11'314.00
2.13	Bassin en rondins	CHF 22'647.85
2.14	Bastions zone 30 km/h (modération supplémentaire)	CHF 64'020.50
2.15	Changement de revêtement roulement (SDA8, surcoût)	CHF 16'898.90
2.16	Injection anciennes conduites	CHF 39'148.85
Total des travaux hors soumission		CHF 966'945.95
Dont, absorbé par les divers et imprévus du préavis N° 8-2014		CHF -5'845.95
Total sollicité par le présent préavis		CHF 961'100.00

Récapitulatif du projet		
Montant voté au préavis N° 8-2014		CHF 8'338'000.00
Montant sollicité par le présent préavis		CHF 961'100.00
Coût total du projet		CHF 9'299'100.00
Subvention Société coopérative sites et espaces verts région lausannoise (SOCOSEV)		CHF - 30'000.00
Subvention Direction générale de l'environnement (DGE)		CHF - 821'950.30
Subvention Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)		CHF - 476'700.00
Montant à charge de Prilly		CHF 7'970'449.70

4. Incidences financières

Le crédit demandé par le présent préavis devrait être amorti en complément des conclusions du préavis 13-2014 afin de pouvoir amortir cet investissement net d'ici à 2043. Or, les amortissements opérés ces dernières années ainsi que les amortissements de CHF 279'000.00 (budget 2021) qui seront portés au budget pour les années à venir permettent d'amortir entièrement cet investissement d'ici à 2041. La Municipalité propose de conserver cet amortissement de CHF 279'000.00 pour les budget 2022 et suivants.

Les amortissements portés au budget ces dernières années ne tenaient pas compte des subventions reçues sur ce projet ce qui explique cette anticipation d'amortissement implicite.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 15-2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

2. Décide

1. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 961'100.00 au crédit d'ouvrage de CHF 8'338'000.00 accordé par le biais du préavis N° 13-2014 destiné au réaménagement complet de la route de Broye, avec limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le tracé, le remplacement des conduites industrielles et la mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye.
2. de porter au budget de fonctionnement des années 2022 et suivantes le montant d'amortissement de CHF 279'000.00 en relation avec les préavis 02-2011, 13-2014 et 15-2021 par les comptes 3311.000.4300 « Réseau routier » (CHF 233'000.00) et 3311.000.4600 « Réseau d'égout, épuration » (CHF 46'000.00).
3. de comptabiliser annuellement les charges d'intérêts dans le compte 3909.000.4300, respectivement 3909.000.4600;
4. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le Fonds « Droits d'égouts », compte 9280.000;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet